



Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région - Service pour personnes handicapées - Agrément.

Par arrêté ministériel du 28 avril 2022, un agrément conditionné pour la durée d'un an, prévu par l'article 1^{er} de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique, est accordé à l'organisme gestionnaire « APEMH Hébergement et Services ASBL » ayant son siège à Bettange-sur-Mess, pour l'exercice de son service d'assistance à domicile nommé « Service d'accompagnement et de suivi - SAS Sud » sis 19, rue du Commerce à L-4067 Esch-sur-Alzette.

L'agrément prend cours le 2 mai 2022.

L'agrément est enregistré sous le numéro **SAD 2016/3**.

